Fiche de synthèse de Robin Létoffé :

Pouvoir exécutifs (ce qui fait appliquer les lois) : 2 institutions : Le président et le gouvernement

Président : chef d’état, des armées, garant de la constitution, élus au suffrage universel tout les 5 ans ; grand pouvoir peut dissoudre l’assemblée

Gouvernement : 30 ministres ou secrétaire d’état + 1er ministre décide de la politique d’un pays peut demander confiance

Pouvoirs législatifs (ce qui fait les lois) : parlement sénat (348 sénateurs) + assemblée nationale (577 députée)

Votent les lois l’assemblée nationale peut renverser un gouvernement via motion de censure

Conseil constitutionnelle : 9 sages plus 2 anciens ne président, veillent sur la constitution

Autre termes : Cohabitation (1er ministre d’un partie président d’un autre), séparation des 3 pouvoirs (législatifs exécutifs et judiciaire), constitution de 1958 (qui fixe les institutions)

Je me permets de remettre cet organigramme vu qu’il synthétise bien et que j’en suis l’auteur